

# Un pas pour la préservation de la biodiversité

Un autre point du conseil concernait la convention signée par la commune avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

En 2020, un agent de la commune a découvert de bébés chouette effraie, une espèce rare et menacée, mal en point de leur nid. Les oiseaux ont été confiés au Centre Ornithologique de Réadaptation de Genthod, en Suisse voisine où elles ont été soignées et on pu se refaire une santé. Elles ont été ensuite relâchées dans le verger communal.

Suite à cette action, la municipalité a souhaité aller plus loin dans la protection de la biodiversité et s'est inscrite

au programme national de la préservation de la biodiversité et de découverte de la nature animé par la LPO et appelé Refuges LPO. Sont concernés le parc du quartier de la gare, le verger communal, la Grande Source, les boisements de Divonne (derrière Forestland), le pied de la montagne et le parc du collège.

Dans ces zones, la ville s'est engagée à exclure la chasse et la pêche et à créer des conditions propices à la vie de la flore et de la faune sauvage, à préserver son Refuge de toutes les pollutions et à réduire son impact sur l'environnement. Des gestes



Les chouettes ont été relâchées en avril dernier.

concrets doivent accompagner l'adhésion à la charte de la LPO comme favoriser la circulation de la faune sauvage, laisser des zones naturelles d'herbes hautes et de fleurs sauvages, favoriser les

gîtes naturels, planter des variétés d'arbres et d'arbustes locales, réduire l'artificialisation des sols, limiter les pollutions lumineuses et sonores, laisser des points d'eau.